



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

Communiqué de presse

**LA 1^{ERE} REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE
PRESENTEE AUX HABITANTS**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine va faire l'objet d'une 1^{ère} révision dont le projet sera présenté et débattu avec les habitants lors de trois réunions publiques :

- **lundi 21 septembre 2015, à 18h00, à Toulouse, 6, rue du Lieutenant-Colonel Pélissier (salle Osète) ;**
- **mercredi 23 septembre 2015, à 19h00 à Belberaud, salle de l'Astel, parc de la Balme ;**
- **jeudi 1^{er} octobre 2015 à 19h00, à Léguevin, Salle du temps libre, rue Jules Ferry.**

La presse est invitée à assister à ces réunions publiques.

Les habitants peuvent également prendre connaissance des travaux en cours et participer à la concertation sur :

www.scot-toulouse.org

Le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de la Grande agglomération toulousaine, des objectifs de développement et d'aménagement du territoire équilibrés, à l'horizon 2030, en matière d'accueil des habitants et des logements, de transports urbains, d'aménagement économique et commercial, et de préservation et mise en valeur des espaces agricoles et naturels.

Le SCoT est élaboré et suivi, par le SMEAT, qui est un syndicat mixte couvrant 114 communes, membres de Toulouse métropole et des six intercommunalités voisines. Il est présidé par M. Jean-Luc MOUDENC.

Approuvé le 15 juin 2012, le SCoT, a été mis en révision fin 2014 afin, notamment, de l'ajuster aux évolutions législatives intervenues, ces dernières années, en matière d'urbanisme (en particulier les lois « Grenelle II », « Duflot » et « ALUR »), et de tenir compte des dynamiques à l'œuvre sur la Grande agglomération toulousaine (démographie, pratiques de déplacement, etc...). Il est prévu que cette 1^{ère} révision soit achevée au début de l'année 2017.

Dans le cadre de la concertation relative à cette révision, le public est invité à prendre connaissance des documents de travail consultables sur le site du SMEAT, et à y formuler toute observation ou contribution (registre numérique), ou à consigner celles-ci sur les registres déposés au siège du SMEAT et des intercommunalités membres.

Dans ce même cadre, le public est invité à participer aux réunions de présentation et d'échange organisées aux dates et lieux mentionnées ci-dessus.

**Contact presse : Jacques Engrand,
05 34 42 42 81, 06 13 52 11 49
jacques.engrand@scot-toulouse.org**